

N/REF : 12/06/2025 16H44 C:000053 I:02679
V/REF : AC/C21483
V/Email reçu le Jeudi 12/06/2025 a 16H44

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CPE
IMMEUBLE : CLOS PERRIGAULT -CPE
13/15, RUE DU CLOS PERRIGAULT
(CLOS PERRI)
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 15 Juillet 2025

Référence Marché: 024071-ELT-003-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 13B PERRIGAULT - MME COLLETTE 06 09 69 55 13
LOGEMENT N° 018442, PORTE N°8442, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT DU THERMOSTAT
Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 25/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
PRISE DE REFERENCE ET MISE EN COMMANDE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 08/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE HORS TENSION
DEPOSE THERMOSTAT DEFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN THERMOSTAT
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 09/07/25 a 11H30 Mme A. CASAERT
07/07 : MSG REP
AT LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 25/06/25 A 14H19 MME A. CASAERT
12/06 : MSG REP
SUITE A DONNER : OUI. LE 25/06/2025 A 13:48

SUITE A DONNER : OUI. LE 30/06/2025 A 10:52

SUITE A DONNER : OUI. LE 02/07/2025 A 17:38

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT027-FP.Thermostat électron.programmab	5	127,00	127,00
	TOTAL H.T.			127,00
	T.V.A. a 10,00%			12,70
	TOTAL T.T.C.En EURO			139,70

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.